
Lettonie : une campagne électorale sous le signe de l'IA

Description

Le 6 juin, la campagne pré-électorale en vue du renouvellement de la Saeima, qui devrait intervenir le 3 octobre, a été lancée. La plupart des formations politiques ont désigné leurs têtes de liste et pourront déposer leurs listes de candidats du 20 juin au 5 juillet. Durant la campagne, le Bureau de prévention et de lutte contre la corruption, le KNAB, va assurer la surveillance de l'utilisation des ressources, notamment la publicité qui ne doit pas être déguisée.

Le KNAB a indiqué que les organisations politiques, les candidats et tout autre acteur de la campagne électorale devra informer le public en cas d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) au cours de la campagne, qu'il s'agisse de clips vidéo ou de tout autre support visuel. En revanche, la création de texte et l'édition sont exemptées de cette obligation de signalement. Comparativement aux dernières élections législatives, il y a quatre ans, c'est un nouveau défi à gérer et il n'est pas exclu que des litiges apparaissent au cours des semaines qui viennent.

C'est le Centre d'IA qui sera seul habilité à expertiser le matériel de campagne incriminé, avant de rendre son avis au KNAB. Pour ce qui concerne le recours à de faux comptes sur les réseaux sociaux, le KNAB coopérera avec la Police même si l'expérience montre que la lutte contre cette forme de propagande reste techniquement très limitée.

Dans le cas où des citoyens seraient en possession d'éléments de preuves pouvant indiquer des infractions à la réglementation, ils pourront en faire part soit de manière anonyme sur la plateforme de signalement en ligne du KNAB, en appelant sa ligne d'assistance ou encore en lui adressant un mail.

Dans les médias électroniques, les lieux publics, la presse écrite ou encore Internet, la campagne payante ne peut être réalisée qu'en letton ou dans une autre langue de l'UE (et donc, pas en russe).

Sources : *Lsm.lv, knab.gov.lv.*

date créée

10/06/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou